

## Schéma Régional de Santé 2018-2023: Bilan des Feuilles de Route PRS 2018-2021

**Orientation Stratégique** La prévention et de la prise en charge des maladies chroniques - AVC

### Objectifs Généraux à 10 ans :

-Eviter la survenue des maladies chroniques chez les personnes à risque  
-Guérir, préserver la continuité et la qualité de vie des personnes atteintes des maladies chroniques suivantes : diabète, insuffisance rénale chronique, insuffisance cardiaque, accidents vasculaires cérébraux, maladies cancéreuses,

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
	<b>1. Prévention et dépistage des maladies neuro-cardiovasculaires :</b>	<b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b>
	a. Prévention des facteurs de risque des maladies neuro-cardiovasculaires via la promotion d'habitudes de vie favorables à la santé	-Mise en œuvre des actions de prévention des facteurs de risque des maladies neuro-cardiovasculaires via la promotion d'habitudes de vie favorables à la santé inscrite dans le Programme Réunionnais de Nutrition et de Lutte contre le Diabète arrêté en 2020. Lancement en 2021 d'un appel à projets visant à la prévention et la promotion de la santé nutritionnelle.
	b. Repérage par auto-évaluation sur le portail « OIIS ma santé » des personnes à haut risque	-Repérage par auto-évaluation réalisé sur le portail « OIIS ma santé » des personnes à haut risque.
	c. Mise en œuvre d'évaluations des personnes à haut risque par le médecin traitant	<b>Actions retenues 2022-2023</b> -Poursuite des actions de prévention du Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète  <b>Actions non mises en œuvre</b> -Évaluation des personnes à haut risque par le médecin traitant-
	<b>2. Information sur les signes d'alerte de l'AVC (plaquettes, numérique, campagnes TV et radio, journées nationales et mondiales)</b>	<b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b> - Actions de communication menées dans le cadre de la journée annuelle de l'AVC.  -Réalisation de vidéos par l'association France AVC visant à informer sur les signes d'alertes de l'AVC.  <b>Actions retenues 2022-2023</b> -Publication d'un poste de coordinateur régional et recrutement  -Construction d'un plan de communication en lien avec les associations de patients sur des actions de sensibilisation du grand public.  -Etude pour la publication d'un animateur régional de la filière AVC
	<b>3. Orientation systématique des AVC (AVC constitués, AIT) à la phase aiguë vers une UNV :</b>	<b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b>
	a. Organisation de la filière pré hospitalière de prise en charge des patients AVC, incluant l'accès à la thrombolyse et à la thrombectomie	-Renforcement effectif des capacités d'accueil des 2 Unités neuro vasculaires du CHU : Site Nord : 11 lits UNV-6 lits USINV/site Sud: 19 lits possibles - 11 lits ouverts par manque de neurologues -8 à 10 lits USINV.  - <b>Accès IRM H24</b> : objectif identifié dans les CPOM des établissements disposant d'un SAU. <b>Développement du Télé-AVC</b> :-Fonctionnement effectif du Télé AVC pour un avis à distance à un avis neurologique lors de la prise en charge AVC en urgences .Constat d'une faible utilisation de l'outil. En 2020 : 28 utilisateurs actifs (au moins 1 connexion à l'outil en 2020)

<p>b. Poursuite de la structuration des filières de prise en charge des AVC et des AIT</p>	<p>-Identification du CHU site Sud comme Centre de Recours Régional AVC.</p> <p><b>Actions retenues 2022-2023</b> -Structuration filières AVC : Organisation de la filière pré hospitalière, structuration de la prise en charge des AVC et AIT. Optimisation des temps de transferts inter hospitaliers vers les UNV. Protocolisation des conduites à tenir adaptée à définir</p> <p>-Réévaluation des besoins en lits d'UNV et moyens correspondants au niveau du territoire</p> <p>-Structuration des filières de prise en charge des AVC et AIT : constitution d'un annuaire des référents AVC dans chaque établissement. Protocolisation des conduites à tenir adaptées au territoire.</p> <p>- Accès IRM H24 : réalisation d'une étude sur le nombre d'AVC bénéficiant d'une IRM de première intention.</p>
<p>c. Accès à l'IRM H24</p>	<p>-<b>Télé AVC</b> : Etude pour un changement de l'outil de télé-médecine . Protocolisation de l'usage de l'outil à poursuivre</p>
<p>d. Renforcement des capacités d'accueil des 2 UNV du CHU</p>	<p><b>Actions non mises en œuvre</b> -Analyse sur le parcours du patient AVC par exploitation du SNDS dans le cadre de la structuration de la filière AVC.</p>
<p>e. Développement du Télé-AVC</p>	
<p>g. Optimisation des temps de transferts inter-hospitaliers vers les UNV (Héli-SMUR, TIIH, ambulances privées etc.)</p>	
<p>h. Identification du CHU site Sud comme Centre de Recours Régional AVC</p>	
<p><b>4. Rapprochement géographique des patients après passage en UNV :</b></p>	<p><b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b></p>
<p>a. Organisation de la continuité des prises en charge entre d'une part les UNV du Nord et du Sud, et d'autre part le GHER et le CHGM</p>	<p>- Organisation de la continuité des prises en charge entre les deux UNV et les établissements de santé ( GHER et CHOR) notifiée dans les établissements concernés.</p>
<p>b. Pour chaque établissement de proximité ne disposant pas d'une UNV (GHER, CHGM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès à des professionnels de la rééducation</li> <li>- mise en place d'une équipe pluridisciplinaire formée</li> <li>- recours H24 à une expertise neuro-vasculaire mobile ou par télé-expertise</li> </ul>	<p><b>Actions retenues 2022-2023</b> Optimisation de la prise en charge dans les établissements de proximité ne disposant pas d'une UNV (GHER, CHGM) : - accès à des professionnels de la rééducation, - mise en place d'une équipe pluridisciplinaire formée, recours H24 à une expertise neuro-vasculaire mobile ou par télé-expertise . Action qui doit prendre en compte les difficultés rencontrées pour le recrutement de neurologues .</p>
<p><b>5. Coordination de tous les intervenants médicaux et médico-sociaux pour l'amélioration de la prise en charge à domicile après la phase initiale hospitalière :</b></p>	<p><b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b> - Mobilisation de la PTA OIIS Appui pour les cas complexes. Evaluation de l'activité et du service rendu AVC de la PTA non effectiveC</p>
<p>a. Réalisation de la consultation post AVC pour 100% des patients</p>	<p><b>Actions retenues 2022-2023</b> -Développement des consultations post AVC pour 100% des patients -</p> <p><b>Actions non mises en œuvre</b> - Dispositif PRADO non déployé à la Réunion . - Promotion de la rééducation post-AVC précoce et intense sur les plateaux techniques en établissement SSR ou en ville -Identification de masseurs kinésithérapeutes référents pour l'AVC venant en soutien méthodologique de leurs confrères -Mobilisation des orthophonistes pour la rééducation cognitive et du langage non réalisé</p>
<p>b. Promotion du programme d'aide de retour à domicile PRADO AVC</p>	
<p>c. Mobilisation de la PTA OIIS Appui pour les cas complexes</p>	
<p>d. Promotion de la rééducation post-AVC précoce et intense sur les plateaux techniques en établissement SSR ou en ville</p>	
<p>e. Identification de masseurs kinésithérapeutes référents pour l'AVC venant en soutien méthodologique de leurs confrères</p>	

<i>f. Mobilisation des orthophonistes pour la rééducation cognitive et du langage</i>	
<b>6. Accompagnement à domicile des patients et de leurs familles :</b>	
<i>a. Diffusion d'un guide d'aide à l'orientation à destination des professionnels de santé portant sur les conséquences sociales, professionnelles et familiales de la maladie</i>	<p><b>Synthèse des actions menées 2018-2021</b> -Programme ETP post AVC autorisé pour patients victimes d'AVC porté par l'Association France AVC.</p> <p><b>Actions retenues 2022-2023</b> - Formation des aidants professionnels, familiaux et amicaux pour accompagner à domicile les patients et familles</p>
<i>b. Développement des programmes d'ETP post AVC</i>	
<i>c. Formation des aidants professionnels, familiaux et amicaux</i>	-Expérimentation d'un dispositif d'équipe mobile pluridisciplinaire (EMP)d'accompagnement des personnes en situation complexe
<i>d. Expérimentation d'un dispositif d'équipe mobile pluridisciplinaire d'accompagnement des personnes en situation complexe</i>	<p><b>Action non mise en œuvre</b> -Diffusion d'un guide d'aide spécifique d'aide à l'orientation à destination des Professionnels de Santé . Action conditionnée au recrutement du poste d'animateur régional.</p>